

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 2 mai 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 des procès-verbaux du 4 avril 2016;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Vente pour taxes - Convention avec la MRC de Memphrémagog;
 - .2 Don à la Société canadienne du cancer;
 - .3 Règlement numéro 2016-439 modifiant le règlement numéro 95-223 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 2 mai 2016;
 - .3 Dépôt des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2016;
 - .4 Dépôt des états financiers de l'exercice financier 2015;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien de voirie d'été;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Résolution visant la proclamation de la journée annuelle de l'abeille à miel;
 - .2 Demande de dérogation numéro 2016-03 - lot 4 379 514;
 - .3 Demande de dérogation numéro 2016-04 - lot 1435-4-4;
 - .4 Demande de dérogation numéro 2016-05 - 10, chemin des Riverains;
 - .5 Demande de dérogation numéro 2016-06 - lot 1487-12;
 - .6 Demande de dérogation numéro 2016-07 - lot 1486-27;
 - .7 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme;
 - .8 Nomination d'un membre au Comité consultatif en environnement;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Appel de soumissions pour la tonte des gazons;
 - .2 Soumission pour l'entretien des plates-bandes et du circuit patrimonial sur le territoire de la municipalité;
 - .3 Demande de passage du Défi des Cantons de Vélo Québec;
 - .4 Demande de passage du Relais du lac Memphrémagog;
 - .5 Embauche de personnel pour le camp de jour;
 - .6 Embauche d'une agente de recherche en histoire et patrimoine;
 - .7 Autorisation des déboursés pour l'événement Austin en fête!;
 - .8 Offre de services professionnels pour un programme de surveillance du quai Bryant;
 - .9 Projets d'aménagement de parcs municipaux;
 - .10 Concert Orford sur la route;
- 11 Hygiène du milieu**
 - .1 Embauche d'un préposé à l'inspection des installations sanitaires et aide-voirie pour la période estivale;
- 12 Rapport des comités municipaux**
- 13 Rapport des comités communautaires**
- 14 Période de questions**
- 15 Affaires nouvelles**
- 16 Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2016-05-80)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016 (81)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 avril 2016, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 avril 2016 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

VENTE POUR TAXES – CONVENTION AVEC LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG (82)

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour la vente aux enchères qui se tiendra le 9 juin prochain au bureau de la MRC;

ATTENDU QUE les avis n'ont pu être signifiés pour certains immeubles;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité relativement à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du *Code municipal* a été retournée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la mairesse ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour indemniser celle-ci et ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour arrérages de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du *Code municipal*, vente qui aura lieu le 9 juin prochain.

ADOPTÉE

DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (83)

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer demande une aide financière pour la recherche et pour aider les personnes touchées en leur offrant le soutien dont ils ont besoin;

ATTENDU l'importance d'appuyer les recherches contre le cancer afin de sauver des vies.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité fasse un don au montant de 150 \$ à la Société canadienne du cancer afin de l'aider à lutter contre le cancer et à sauver des vies.

ADOPTÉE

2016-05-84

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-439 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-371
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES
CENTRES D'URGENCE 9-1-1 (84)**

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 3 du règlement numéro 09-371 est remplacé par le suivant :

1. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphonique ou, dans le cas d'un service multilingues autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE

2016-05-85

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (85)**

Comptes payés après le 4 avril

Salaires au net du 2016-04-07	15 124,92
Salaires au net du 2016-04-14	7 387,52
Salaires au net du 2016-04-21	4 511,20
Salaires au net du 2016-04-28	8 385,75
Ministre du Revenu (avril)	13 925,14
Ministre des Finances (TPS vente de camion d'incendie)	210,00
Receveur général (avril)	5 388,65
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence et ligne casernes)	735,35
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	293,42
Hydro-Québec (caserne, éclairage public)	1 159,42
Fonds d'information (avis de mutations mars)	20,00
Xerox Canada (copies mars)	217,76
Pitney Bowes (frais de recharge - timbreuse)	37,94
Daphnée Poirier (honoraires Politique famille et aînés)	836,80
CIBC Visa (entretien bâtiments, formations, voirie et outils)	1 356,53
La Capitale Assurances (assurance groupe avril)	4 625,96
Distributions Michel Fillion (habits pompiers février)	145,30
COGESAF (adhésion)	50,00
Croix Rouge (entente 2016-2017)	245,12
Conseil régional de l'environnement (formation)	264,44
Mireille Dagenais (gestion du site web - 1^{er} trimestre)	620,87
Collège Ahuntsic (balance formation 2015)	23,00
Roland Michon, traiteur (Fête des bénévoles)	1 263,81
Fête des bénévoles (prix de présences divers)	300,35
Paolo Viscogliosi (remplacement lentille de lunettes)	49,61
Margaret Myers (remboursement achat chaises caserne)	765,32
Cuisine Memphré inc. (acompte rénovation cuisine chalet des sports)	1 052,02
Remboursement bibliothèque et sports	783,00
Personnel (déboursés divers)	418,66
Personnel (déplacements / kilométrage)	1 657,48

Total payé au 2 mai 2016 71 855,34 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FQM (service Dicom)	224,35
Dicom (service livraison)	72,30
Cable-Axion Digitel inc. (internet hôtel de ville)	68,93
Purolator (livraison règ. 14-435)	21,01
Groupe Environex (analyses d'eau)	97,15
Infotech (formation)	379,42
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire)	2 110,00
Mégaburo (fournitures et papeterie)	371,20
Monty Sylvestre (frais juridiques)	258,69
J.C. Morin (réparation lumière garage municipal)	157,46
FarWeb IT (support technique avril et logiciel anti-virus)	413,24
Marché Austin (épicerie, divers)	24,56

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (service avril)	53 286,42
Télé-Page (services de télé avertissement)	259,96
Marché Austin (piles équipements)	56,62
Formation Savie inc. (formation premier répondants)	3 637,81
Comm. scolaire région de Sherbrooke (examen pompier)	123,00
Pro Shop Audio inc. (installation lumières et équipement divers/camion)	954,18
AréoFeu (gants, cagoules, supports, entretien camions)	3 661,14
Napa Magog (entretien camions)	256,17
AGC Serrurier 2010 inc. (cadenas et clés bateau)	70,07
Pierre Chouinard et Fils (carburant)	253,16
Conrad Marcotte inc. (métal pour dévidoir)	55,19
Daniel Lafontaine (lettrage camion incendie, enseigne bénévoles, plaque mémoire bibliothèque)	1 218,73
Pharmacie G Giroux et F Robert (Epipens)	465,42
Letourneau Marine (entretien bateau)	455,75
Exc. Stanley Mierzwinski (travaux de borne sèche)	465,65

TRANSPORT

Exc. Stanley Mierzwinski (travaux de dégel)	6 046,82
Exc. Stanley Mierzwinski (nivelage)	600,75
Exc. G. Lapalme et Fils (nivelage)	2 791,31
PermaRoute (travaux/réparation nids-de-poule)	8 766,85
Technologies CDWare inc. (licences GPS)	119,11

HYGIÈNE DU MILIEU

MRC Memphrémagog (quote-part Régie de récupération)	4 865,00
Sani-Estrie inc. (conteneur - corvée de nettoyage avril)	733,37

URBANISME ET ZONAGE

Action Memphré Ouest (projet AMO)	1 780,50
--	----------

LOISIRS ET CULTURE

Ressourcerie des Frontières (cartons publicitaires)	662,26
Comma (infographie et imprimerie)	224,20
Qualinet Construction (restauration de structure chalet des sports)	676,63
Marché Austin (carte cellulaire - responsable quai)	114,98

FINANCEMENT

Caisse Desjardins (intérêts règ. 06-332, 10-373 et 10-374)	9 180,00
Caisse Desjardins (intérêts règ. 11-384)	4 429,93

AFFECTATIONS

Équip. Incendie CMP Mayer inc. (moniteur portable- camion)	2 363,60
---	----------

CONTRATS

RIEDSBM (enfouissement mars)	5 265,72
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	48 398,04
Philip Stone (contrat déneigement)	3 297,08
Alain Viscogliosi (contrat déneigement)	1 321,68
MTG enr. (contrat déneigement)	918,31
Enviro5 inc. (contrat fosses septiques)	469,23
Elizabeth Fancy (concierge avril)	702,94

Total payé au 2 mai 2016 173 145,89 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **71 855,34 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 2 mai 2016 au montant de **173 145,89 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 MAI 2016

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 2 mai 2016.

* * *

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À
DES FINS FISCALES AU 31 MARS 2016**

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2016.

* * *

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers de l'exercice financier 2015 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

* * *

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2016-05-86

ADJUDICATION DU CONTRAT DE VOIRIE D'ÉTÉ 2016 (86)

ATTENDU la résolution n° 2016-04-68 concernant une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour les travaux d'entretien général de voirie d'été 2016, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités et que trois ont répondu, soit :

Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	79 150 \$, taxes en sus
Germain Lapalme et Fils Inc	110 850 \$, taxes en sus
Rock Vallières inc.	89 730 \$, taxes en sus
Excavation R.P enr.	

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'accorder le contrat pour partie des quantités visées au plus bas soumissionnaire pour chacun des articles faisant l'objet de la soumission.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat de fourniture de matériaux et de location d'équipement soit adjugé au plus bas soumissionnaire, qui s'avère conforme, soit **Excavation Stanley Mierzwinski Ltée**, selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

Matériel	Quantité	Taux/tm	Total (taxes en sus)
Gravier MG-20B	3 000 tm	18,65 \$	55 950 \$
Équipement	Taux horaire		
Pelle 1¼ verge	140 h	95 \$	13 300 \$
Camion	140 h	60 \$	8 400 \$
Marteau hydraulique	10 h	150 \$	1 500 \$

au coût de **91 002,72 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, selon les dispositions du contrat à intervenir et qui fait partie intégrante des documents composant ledit appel de soumission;

3. la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer le contrat préparé à ces fins.

ADOPTÉE

2016-05-87

RÉSOLUTION VISANT LA PROCLAMATION DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ABEILLE À MIEL (87)

ATTENDU la demande d'appui à une campagne pour proclamer pour la septième année, le 29 mai comme Journée annuelle de l'abeille à miel;

ATTENDU QUE 179 gouvernements municipaux au Canada adhèrent à cette campagne;

ATTENDU QUE l'abeille à miel joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire mondiale et que sa disparition représenterait un terrible désastre biologique;

ATTENDU QUE le Conseil canadien du miel évalue la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures à plus de deux milliards de dollars;

ATTENDU QUE les abeilles domestiques disparaissent à un rythme alarmant et considéré comme non-durable depuis plus d'une décennie;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population à la menace qui pèse sur la population d'abeilles à l'échelle mondiale en vue de favoriser une mobilisation pour sa protection.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

pour la septième année, la municipalité proclame le 29 mai 2016, comme la Journée annuelle de l'abeille à miel et qu'elle fasse parvenir une lettre d'appui à cette proclamation à l'échelle nationale aux divers ministères des gouvernements provincial et fédéral concernés.

ADOPTÉE

2016-05-88

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-03 – LOT 4 379 514 (88)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-03 pour construire sur le lot 4 379 514, un bâtiment principal ayant un toit ayant un seul versant alors que le règlement de zonage exige des toits à deux versants;

ATTENDU QUE le projet vise à maximiser l'efficacité énergétique du bâtiment;

ATTENDU QU'un projet de règlement en cours de préparation vise à encadrer les projets de construction ayant des toits plats à faible pente ou d'un seul versant;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

2016-05-88

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la demande de dérogation mineure n° 2016-03 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

2016-05-89

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-04 – LOT 1535-4-4 (89)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-04 pour transformer un bâtiment accessoire situé dans la bande riveraine sur le lot 1535-4-4 alors que le règlement de zonage permet seulement les travaux de réparations aux ouvrages existants dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'éclairage naturel du bâtiment par l'installation de deux puits de lumière;

ATTENDU QUE le bâtiment existant a une seule porte d'accès, soit celle qui donne sur le plan d'eau;

ATTENDU QUE l'installation d'une porte de service permettra l'accès intérieur du bâtiment à partir de la rive;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la demande de dérogation mineure n° 2016-04 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

2016-05-90

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-05 – 10 DES RIVERAINS (90)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-05 pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal situé au 10, chemin des Riverains, à 6,86 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage exige une marge de recul minimale de 10 mètres;

ATTENDU QU'un permis de construction a été émis le 5 mai 1977;

ATTENDU QUE le règlement de zonage n° 54 en vigueur au moment de l'émission du permis de construction exigeait une marge de recul de 9,14 mètres (30 pieds en mesures impériales);

ATTENDU QUE l'article 117 du règlement de zonage n° 01-269 actuellement en vigueur permet une réduction de la marge avant minimale à 8 mètres en raison de la faible profondeur du terrain;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que l'écart de 1,14 mètre est mineur;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont d'avis que pour ces motifs, la demande de dérogation devrait être acceptée.

2016-05-90

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la demande de dérogation mineure n° 2016-05 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

2016-05-91

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-06 – LOT 1487-12 (91)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-06 pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot 1487-12 ayant une pente de toit de 1,5/12 alors que le règlement de zonage exige une pente minimale de 3/12;

ATTENDU QUE le projet vise à maximiser l'efficacité énergétique du bâtiment;

ATTENDU QU'un projet de règlement en cours de préparation vise à encadrer les projets de construction ayant des toits plats à faible pente ou d'un seul versant;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la demande de dérogation mineure n° 2016-06 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

2016-05-92

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-07- LOT 1486-27 (92)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-07 pour permettre l'implantation sur le lot 1486-27, d'un bâtiment principal ayant un toit en partie plat alors que le règlement de zonage exige une toiture ayant au moins deux versants;

ATTENDU QUE le projet vise à maximiser l'efficacité énergétique du bâtiment;

ATTENDU QU'un projet de règlement en cours de préparation vise à encadrer les projets de construction ayant des toits plats à faible pente ou d'un seul versant;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la demande de dérogation mineure n° 2016-07 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

2016-05-93

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (93)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de deux membres du conseil et de quatre résidents de la municipalité en vertu du règlement municipal numéro 05-320;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les quatre résidents de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a actuellement une vacance au comité;

ATTENDU QUE quelques citoyens ont soumis leur candidature;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCU, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCU exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

1. de nommer M. Bernard Jeansonne, membre du CCU, pour une période de deux ans;
2. de remercier les autres citoyens qui ont présenté leur candidature pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à siéger au CCU.

ADOPTÉE

2016-05-94

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (94)

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) est constitué de deux membres du conseil et de six résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les six résidents de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a actuellement une vacance au comité;

ATTENDU QUE quelques citoyens ont soumis leur candidature;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

1. de nommer M^{me} Diane Brochu, membre du CCE, pour une période d'un an;
2. de remercier les autres citoyens qui ont présenté leur candidature pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à siéger au CCE.

ADOPTÉE

APPEL DE SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES GAZONS (95)

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres publiques pour la tonte des gazons municipaux pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été déposée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

2016-05-95

ET RÉSOLU :

de mandater la directrice générale pour afficher un nouvel appel de soumissions pour le contrat de la tonte des gazons, selon le document d'appels d'offres déposé au conseil.

ADOPTÉE

2016-05-96

SOUSSION POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (96)

ATTENDU QUE M. Guy Martineau dépose une offre de services au montant forfaitaire de 3 000 \$ pour les divers travaux d'entretien général suivants :

1. L'entretien des plates-bandes situées au parc Fessenden, sur Nicholas-Austin à la hauteur de l'église, au parc Muriel-Ball-Duckworth, à l'hôtel de ville, au parc municipal et aux cimetières situés sur les chemins Millington et Nicholas-Austin, ce qui comprend la fourniture de compostage et du paillis au début de la saison ainsi que le nettoyage et le désherbage hebdomadaires sur une période de 18 semaines pour un montant forfaitaire de 2 500 \$;
2. L'entretien des sites du circuit patrimonial, ce qui comprend le nettoyage des panneaux, l'entretien des clôtures de perches et l'enlèvement des déchets et rebuts chaque semaine d'avril à novembre pour un montant forfaitaire de 500 \$;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité accepte l'offre de services de M. Guy Martineau au montant total de 3 000 \$, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, pour les travaux d'entretien précités, tel que détaillés dans sa soumission du 27 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-05-97

DEMANDE DU DÉFI DES CANTONS DE VÉLO QUÉBEC (97)

ATTENDU QUE le Défi des Cantons de Vélo Québec est une randonnée à vélo d'une journée qui s'échelonne sur une distance de 60 à 120 km pour former des boucles dont le départ et l'arrivée sont prévus à Orford;

ATTENDU QUE le parcours demeurera ouvert à la circulation automobile et les 1 400 cyclistes participants seront encadrés par l'organisation de Vélo Québec;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité de passer sur le chemin Nicholas-Austin, le samedi 10 septembre prochain.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande d'arrêt et de passage du tour le 10 septembre prochain sur le chemin Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter

des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;

2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2016-05-98

DEMANDE DE PASSAGE DU RELAIS DU LAC MEMPHRÉMAGOG (98)

ATTENDU la 10^e édition du Relais du Lac Memphrémagog qui aura lieu le 24 septembre prochain;

ATTENDU QUE la course à pied est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon « Courir pour mieux grandir » et vise à soutenir la persévérance et la réussite éducative peu importe leur situation en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité pour son passage sur les chemins Nicholas-Austin et Cooledge.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage de la course le 24 septembre prochain sur les chemins Nicholas-Austin et Cooledge dans les limites de la municipalité, chemins qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports), à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2016-05-99

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR (99)

ATTENDU QUE la municipalité organise un camp de jour de huit semaines, soit du 27 juin au 12 août 2016, avec service de garde, pour les enfants de 5 à 12 ans d'Austin;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite retenir M^{me} Anne-Sophie Lagacé comme coordonnatrice pour 45 heures par semaine et M^{me} Alexandra Dulude comme monitrice pour 42,5 heures par semaine;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit également embaucher des aides-monitrices, au besoin, sous réserve du nombre d'inscriptions.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. d'embaucher M^{me} Anne-Sophie Lagacé comme coordonnatrice du camp de jour et M^{me} Alexandra Dulude comme monitrice, selon la rémunération établie au budget;
2. d'embaucher sous réserve du nombre d'inscriptions, M^{lle} Clara St-Pierre et M. Jacob Jasper à titre d'aide-moniteurs, selon un horaire partagé, moyennant une somme hebdomadaire prévue au budget du camp de jour.

ADOPTÉE

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE RECHERCHE EN HISTOIRE ET PATRIMOINE (100)

ATTENDU QUE depuis 2011, le comité culturel a rencontré et enregistré plusieurs citoyens d'Austin dans le cadre d'entrevues qui les amenaient à parler de leurs ancêtres, de leur enfance, de leur jeunesse et de leur vie à Austin;

ATTENDU QUE les documents qui résultent des rencontres, essentiellement des vidéos et des photos, sont précieux pour l'histoire de notre municipalité;

ATTENDU QU'en 2016, le Conseil local du patrimoine (Clp) amorce un projet intitulé « Collection Mémoire des aînés » qui a pour objet de classer et de codifier les renseignements recueillis lors des rencontres afin de les regrouper, de les analyser et de les évaluer en vue de suggérer des avenues de diffusion;

2016-05-100

ATTENDU QU'à cette fin, le Clp souhaite s'adjoindre, pour la saison estivale, une agente de recherche en histoire et patrimoine qui aura pour tâches d'analyser et de classer les témoignages recueillis et de réaliser les documents suivants :

- un document présentant une classification ou une codification des données recueillies;
- un document synthèse expliquant la démarche et l'outil développés à partir des données;
- des suggestions en regard des formes de diffusion appropriées;

ATTENDU QUE M^{me} Cassandra Fortin, étudiante à la maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke, satisfait aux critères exigés par la municipalité pour la réalisation du mandat;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité embauche M^{me} Cassandra Fortin à titre d'agente de recherche en histoire et patrimoine pour une période de huit à dix semaines, selon les besoins, débutant le 30 mai;
2. la municipalité offre à M^{me} Fortin une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-05-101

AUTORISATION DES DÉBOURSÉS POUR L'ÉVÉNEMENT AUSTIN EN FÊTE
(101)

ATTENDU QUE le comité de coordination de la fête *Austin en fête!* présente un budget sommaire des dépenses prévues pour l'organisation de l'événement le 25 juin prochain :

	2 000 \$
Location de tentes	
Location de tables et de chaises	2 000 \$
Jeux gonflables	2 000 \$
Vaisselle compostable	1 000 \$
FEVE	1 000 \$
Feux d'artifice	2 500 \$
Autres dépenses (toilettes chimiques, groupe musical, etc.)	1 500 \$

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité autorise des dépenses la somme de 12 000 \$ au comité de coordination pour l'organisation d'*Austin en fête!*;
2. autorisation soit et est accordée au comité et au Service de protection incendie d'utiliser les terrains municipaux et de se procurer les permis nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de la Société des Alcools du Québec pour la vente de nourriture et de boissons alcoolisées lors de la fête.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU QUAI BRYANT (102)

ATTENDU QU'au fil des ans, la structure du quai a subi des tassements et soulèvements nécessitant des travaux de réparations annuelles afin d'être maintenue dans un état acceptable;

ATTENDU QU'il y a lieu de suivre les mouvements de la structure et d'effectuer une inspection sous-marine afin d'évaluer l'état du quai et la progression de sa dégradation;

2016-05-102

ATTENDU l'offre de services de Côté-Jean et associés au montant de 9 500 \$, taxes en sus, qui consiste à faire une campagne d'investigation, comprenant trois relevés d'arpentage des murs et de la surface du quai, afin de pouvoir suivre les tassements du quai et de mesurer le renversement des murs de soutènement, d'effectuer une inspection sous-marine pour constater le degré d'affouillement sous le quai et de mettre en place un programme de surveillance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accepte l'offre de services de Côté-Jean et associés au montant de 9 500 \$, taxes en sus, pour l'élaboration et la mise en place d'un programme de surveillance, ainsi que la gestion des études spécialisées, telles les inspections sous-marines, afin de produire un avis professionnel sur les travaux nécessaires à réaliser en vue d'assurer la pérennité du quai.

ADOPTÉE

2016-05-103

PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES PARCS MUNICIPAUX (103)

ATTENDU le réaménagement du parc Fessenden à l'occasion du 150^e anniversaire de naissance de Reginald Aubrey Fessenden, considéré comme le père de la téléphonie sans fil;

ATTENDU l'aménagement d'un nouveau parc à l'intersection de la route 112 et du chemin North;

ATTENDU QUE les coûts d'aménagement sont évalués à 11 525 \$ pour le parc Fessenden et à 32 000 \$ pour le parc à l'intersection de la route 112 et du chemin North;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention de 16 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog, qui servira à défrayer une partie des coûts afférents à l'aménagement du nouveau parc;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la municipalité a constitué un fonds afin de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels;

ATTENDU QUE le solde des dépenses relatives à ces projets peut être défrayé par le Fonds parcs et terrains de jeux de la municipalité puisqu'elles respectent les conditions édictées à l'article 117.15 de la LAU.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise les dépenses afférentes au réaménagement du parc Fessenden et à l'aménagement d'un nouveau parc à l'intersection de la route 112 et du chemin North;
2. les dépenses encourues lors de la réalisation des projets soient défrayées par le Fonds parcs et terrains de jeux de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-05-104

CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE (104)

ATTENDU QU'Orford Musique organise à nouveau cette année une série de concerts *Orford sur la route*;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité d'Austin et d'autres municipalités avoisinantes permet à Orford Musique de continuer à offrir des activités musicales de haut calibre et ainsi de transmettre la passion des arts musicaux dans la région;

ATTENDU QU'un concert aura lieu le vendredi 8 juillet à 20 h à l'église St-Édouard d'Eastman.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité fournisse une contribution financière de 700 \$ à même le budget du comité culturel en appui à la série de concerts.

ADOPTÉE

2016-05-105

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET AIDE-VOIRIE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (105)

ATTENDU QUE l'entrepreneur qui effectue la vidange des fosses septiques doit être accompagné d'un représentant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit embaucher un préposé pour effectuer l'examen des installations sanitaires lors de la vidange, faire les suivis nécessaires et fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les installations sanitaires pour la période de vidange des fosses septiques;

ATTENDU QUE le préposé consacrera chaque semaine un nombre d'heures variable, jusqu'à concurrence de 35 heures, à d'autres fonctions liées aux travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité retienne les services de M. Justin Lachapelle au taux prévu à la grille salariale pour 35 heures/semaine, pour une période approximative de 20 semaines débutant le 16 mai 2016, pour superviser la vidange des fosses septiques et tenir les registres y afférents ainsi que pour agir à titre d'aide aux travaux publics, selon les besoins;
2. la municipalité verse à M. Lachapelle une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son véhicule personnel pendant les heures de service.

ADOPTÉE

2016-05-106

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (106)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.C. Duff, l'assemblée est levée à 20h00.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière